

**DEVENEZ
MEMBRE**

**VIVEZ L'EFFET
DE LA COOPÉRATION**



PROFITEZ DES AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE AUXILIAIRE DE LA COOP NOVAGO

La ristourne est le principal levier de reconnaissance de nos membres. Nous sommes confiants que la ristourne constitue un moyen avantageux de redistribuer la richesse à nos membres.

Le partage des bénéfices avec les membres est un avantage propre aux coopératives : plus vous faites affaire avec nous, plus vous êtes gagnant! Il s'agit d'un moyen équitable de reconnaître votre fidélité. C'est également un avantage responsable et durable, puisqu'elle est octroyée en fonction de la santé financière de la coopérative.

www.novago.coop

La Coop
 **Novago**

Prénom et nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____ NEQ (si entreprise) : _____

J'accepte de recevoir l'infolettre quincaillerie de La Coop Novago : Oui Non

Bannière de ma quincaillerie : Unimat BMR Agrizone

Nom de l'employé : _____ Succursale : _____

CONTRAT

Pour être et demeurer membre auxiliaire de la Coopérative, une personne, une société, une corporation ou une autre personne morale doit :

1. Souscrire et détenir sans interruption dans la Coopérative CINQ (5) parts sociales d'une valeur nominale de DIX DOLLARS (10,00 \$) chacune, payable en un seul versement de CINQUANTE (50) dollars au moment de l'adhésion
2. Déclarer ne pas être un producteur agricole
3. S'engager à respecter les règlements de la Coopérative et les décisions de la Coopérative, de son Conseil et de son comité exécutif et respecter et exécuter toute obligation qu'elle contracte en faveur de la Coopérative

Le membre auxiliaire n'a pas droit de vote et d'être élu administrateur de la Coopérative, mais a droit à des ristournes lorsqu'il y a des ristournes attribuées aux membres auxiliaires par l'assemblée générale des membres de la Coopérative conformément à la Loi.

Le présent contrat est sujet à l'approbation par le conseil d'administration de La Coop Novago.
Une demande d'adhésion de membre ne constitue pas une demande d'ouverture de crédit.

Je déclare avoir pris connaissance du contrat et j'accepte ces conditions.

Numéro de la facture _____

Signature _____

Signé à _____ Date _____

COMMENT FONCTIONNE LA RISTOURNE ?

- La ristourne correspond à une portion des profits que La Coop Novago retourne à ses membres chaque année.
- Elle est votée à l'assemblée générale annuelle : les pourcentages sont variables d'une année à l'autre, et d'un secteur d'activité à l'autre, en fonction des résultats financiers de la coopérative.
- Votre ristourne est calculée sur l'ensemble de vos achats effectués à la coopérative entre le 1^{er} décembre et le 30 novembre de chaque année. N'oubliez pas de mentionner votre statut de membre lors de vos achats !
- Tous les modes de paiement sont reconnus dans le calcul de la ristourne (comptant, débit, crédit, etc.)

AUTRES AVANTAGES

Nous offrons des promotions et des activités exclusives pour nos membres : restez à l'affût pour connaître celles-ci dans votre quincaillerie de La Coop Novago préférée.

N'oubliez pas qu'en tant que membre, vous contribuez à une entreprise qui a un rôle social et économique important et vous assurez le maintien de services de proximité dans votre région. Vous pouvez également participer à nos assemblées générales annuelles et vous y avez droit de parole.